

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Les-populations-affectees-par-le,665.html>

Rapport des Amis de la Terre International

# Les populations affectées par le changement climatique s'expriment

- L'actu du DD -



**changement  
climatique**

les voix des populations affectées  
par le changement climatique

Date de mise en ligne : jeudi 29 novembre 2007

---

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous

droits réservés

---

**Alors que les rencontres des Nations Unies sur le climat se préparent à Bali (Indonésie), les Amis de la Terre publient aujourd'hui le rapport « La voix des populations affectées par le changement climatique ». Basé sur les témoignages de populations de 9 pays différents, il relate leurs expériences face aux impacts dévastateurs des changements climatiques.**

Au Honduras, au Pérou, au Brésil, au Mali, au Swaziland, aux Etats-Unis, en Australie, en Malaisie et sur l'île Tuvalu, différentes populations (peuples indigènes, femmes, autorités locales, agriculteurs et petits pêcheurs...) décrivent leur vécu face aux dérèglements climatiques. Les transformations radicales de leur territoire, de leurs écosystèmes et de leur mode de vie, provoquées par les dérèglements climatiques les ont obligés à élaborer des stratégies d'adaptation dont ils font part dans le rapport.

Tatiana Roa Avendano, des Amis de la Terre - Colombie, témoigne : *« La catastrophe climatique globale est imminente, et bien qu'elles en soient les moins responsables, les populations les plus vulnérables et les plus pauvres, en font déjà les frais. Les changements climatiques ont de lourdes conséquences sociales et environnementales, provoquant déplacements, maladies et destruction des écosystèmes. Pourtant, ces populations font preuve d'une remarquable résistance. »*

*« Peu de mesures concrètes et ambitieuses sont mises en place pour lutter contre les racines-mêmes des changements climatiques. La sur-consommation, tout particulièrement dans les pays industrialisés, est peu remise en cause. Les industries automobiles, minières ou pétrolières génèrent des profits record. Les programmes ambitieux qui permettraient de réduire les émissions de gaz à effet de serre et le pillage des ressources naturelles sont rangés au placard. Seule une remise en cause de nos modes de production et de consommation non soutenables, et la promotion d'alternatives telles que les énergies renouvelables et la réduction de la consommation d'énergie pourront avoir des impacts réels et significatifs. »*

Joe Zacune, Chargé de campagne Changements climatiques aux Amis de la Terre - International, précise : *« Le sort de ces peuples doit être reconnu par la communauté internationale. Nous faisons pression pour que cette dimension fasse partie intégrante de l'accord post-Kyoto de 2012, qui commencera à être débattu à Bali. Les pays industrialisés doivent accepter leur responsabilité. Pour cela, ils doivent réduire drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre pendant les 50 prochaines années et aider les pays pauvres à s'adapter aux changements climatiques. Cette aide à l'adaptation devra s'adresser en premier lieu aux plus pauvres et préserver les écosystèmes et les moyens de subsistance. Elle devra s'appuyer sur les populations locales pour s'assurer que les projets d'adaptation correspondent bien culturellement, socialement et techniquement à leurs besoins. »*

Les pays industrialisés devraient évaluer le coût de l'adaptation aux dérèglements climatiques et produire une analyse détaillée sur des nouveaux modes de financement, qui pourraient être basés sur des taxes et des financements publics. Selon la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, les pays riches doivent en effet financer l'adaptation des pays en voie de développement [1]. Le coût de l'adaptation des pays en voie de développement aux dérèglements climatiques s'élèvera à plusieurs milliards de dollars par an.

Post-scriptum :

[Recevez chaque semaine la liste des nouveautés de Cdurable.info en vous inscrivant à la newsletter](#)

[1] L'article 4.3 de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique stipule que « Les pays développés Parties et les autres Parties développées figurant à l'annexe II fournissent des ressources financières nouvelles et additionnelles pour couvrir la totalité des coûts convenus encourus par les pays en développement » et l'article 4.4 précise que « Les pays développés Parties et les autres Parties développées figurant à l'annexe II aident également les pays en développement parties particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques à faire face au coût de leur adaptation auxdits effets. »